PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE HUNTINGDON

Procès-verbal d'une séance extraordinaire du Conseil de la Ville de Huntingdon tenue le jeudi 26 janvier 2023 à 18h00, en la salle du Conseil sise au 23 de la rue King, lieu ordinaire dudit Conseil et conformément à la ***Loi sur les Cités et Villes,*** sont présents le maire André Brunette et les conseillers Denis St-Cyr, Andrea Geary, Florent Ricard, Maurice Brossoit et Rémi Robidoux sous la présidence du maire.

Sont également présentes : mesdames Johanne Hébert, directrice générale et Denyse Jeanneau, greffière.
Est absent : le conseiller Dominic Tremblay.

Ouverture de l'assemblée et vérification du quorum

Le quorum est constaté sous la présidence du maire, monsieur André Brunette.

23-01-26-6146 **Il est proposé par monsieur Rémi Robidoux**
Appuyé par madame Andrea Geary
Et résolu à l'unanimité:

Que le maire André Brunette procède à l'ouverture de la séance extraordinaire du jeudi 26 janvier 2023 à 18h06.

Adopté

Adoption de l'ordre du jour

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance des sujets à l'ordre du jour.

23-01-26-6147 **Il est proposé par monsieur Maurice Brossoit**
Appuyé par monsieur Denis St-Cyr
Et résolu à l'unanimité:

D'adopter l'ordre du jour de l'assemblée extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Huntingdon du jeudi 26 janvier 2023 tel que présenté.

Adopté

Séance extraordinaire du jeudi 23 janvier 2023, à 18h00, en la salle du Conseil sise au 23, rue King à Huntingdon.

ORDRE DU JOUR

A) Ouverture de l'assemblée et vérification du quorum;

B) Adoption de l'ordre du jour;

C) Adoption des prévisions budgétaires 2023;

D) Adoption du programme triennal d'immobilisation pour les années 2023-2024-2025;

E) Période de questions;

F) Levée de la séance.

Adopté

Adoption des prévisions budgétaires 2023

Considérant que les prévisions budgétaires de la Ville de Huntingdon pour l'exercice financier 2023 sont déposées devant le conseil municipal ;

Considérant que la procédure prévue à l'article 474.2 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19) a été respectée.

22-01-26-6148 **Il est proposé par monsieur Maurice Brossoit**
Appuyé par monsieur Florent Ricard
Et résolu à l'unanimité :

Que le conseil de la Ville de Huntingdon adopte, telles que présentées, les prévisions budgétaires équilibrés pour l'exercice financier 2023, prévoyants des revenus et des dépenses ainsi que des affectations totalisant 5 764 942 $.

Adopté

Adoption du programme triennal d'immobilisation pour les années 2023-2024-2025

Considérant que le programme triennal d'immobilisations pour les années 2023, 2024 et 2025 est déposé devant le conseil municipal ;

Considérant que la procédure prévue à l'article 474.2 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19) a été respectée.

23-01-26-6149 **Il est proposé par madame Andrea Geary**
Appuyé par monsieur Denis St-Cyr
Et résolu à l'unanimité :

Que le conseil de la Ville de Huntingdon adopte le programme triennal d'immobilisations pour les années 2023, 2024 et 2025 tel que présenté.

Adopté

Période de questions

Aucune question.

Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé;

23-01-26-6150 **Il est proposé par monsieur Maurice Brossoit**
Appuyé par monsieur Florent Ricard
Et résolu à l'unanimité :

Que la séance soit levée à 18 h 20

Adopté

_____ _____

André Brunette, Maire Denyse Jeanneau, greffière